

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre
[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (480r, 481v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863, consulté le 07/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34284>

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 novembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Description

RésuméGodin remet à Cantagrel une copie de la demande formée en séparation de corps par sa femme contre lui, ainsi que le « sale libelle » que le maître de l'hôtel Pierre a reçu par la poste de même que Bilaudel, directeur de la filature, et qui a été reproduit et diffusé dans la ville. Il l'informe qu'il a relevé le nom des personnes qui ont fait copie de l'original de la chanson qu'un habitant du Familistère lui a remise. Il lui explique qu'il a renoncé à envoyer une copie du libelle au procureur impérial pour laisser la décision à son avocat. Il l'avertit qu'il rédige un mémoire pour son avocat et qu'aussitôt après il partira pour Paris afin de se concerter avec lui.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 28 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bilaudel \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités[Hôtel de Pierre, Guise \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCantagrel, François (1810-1887)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriériste
- Ingénieur
- Politique

BiographieIngénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec [Maria Josépha Elisabeth Conrads \(vers 1831-\)](#), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller

municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caïus \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 07/01/2024

450

Guise le 27 juill 1663

Mon cher ami

je vous ai dit hier que je vous enverrais
aujourd'hui les pieces a ma charge qui sont
entre mes mains je vous remets en conséquence
à point ^{copie de} la demande formée en separation
de corps par ma femme contre moi

je vous renvoie en outre le sac libelle
que le maître d'hotell. L'hotell qu'en a de-
brouiller par le maire de la pris midi du
25 JU est dans tous les cas ainsi que la
chose est dite par leur personne qui se
trouloit a l'hotell au moment ou on laissoit
la chose et ou l'indictor chef de la fiscature
si grand prouesse de tout cela si trouloit
la priant a imprimer cette piece pour en
prendre copie a-t'il dit a ce prouesse den
ander l'original a l'hotell a qui a été fait en
effet puis que j'ai cet original en ce moment
entre les mains sans qu'on le sacre preprends
a l'instant que des tiers on le comportoit en ville
un exemplaire en a été déposé même chez
un de mes employés et il lui a été dit
que trois personnes seraient tenues faire la
poste a service le maître d'hotell M. Bitaud.
(le directeur de la fiscature) et cela par l'ordre
de qui n'est pas l'original la lettre a
mon sieur est la raison que je vous donne

au premier lieu

quand a la chanson que je vous ai déjà envoiée j'ai le nom des personnes qui ont écrit copie de ~~l'original~~ qui était affublée & qui mme lont recopié afin que le public puisse faire comme eux est alors qu'en habilité de familistre se trouvant le est mon bâtonnier et mons a fait le remis ensuite j'avois

j'ai bâtonni pour addresser au procureur général aujourd'hui la copie du libelle en lui disant que quoique le loi sur la diffamation laisse aux réques et givrits des intérêts à son échance demander la réparation due que nemoins je voulloit devoir lui envoier cette pièce dans l'intérêt de la morale publique outragé par une devoir ensuite diffuser, afin de laisser a mon avocat la direction.

je rédigé en ce moment un mémoire pour nous avouer aussitôt pret je partirois pour Paris afin de me concilier avec lui. je souhaiterai que lui la vous apportez pour que le terrain j'apporte une lettre de vous demain sans doute que les avocats nos amis vous guideront de leur renseignements dans manière desintérêts pour le ch'tis a faire dans l'intérêt des amis de ma cause.

unvez moi tout les jours narrez des news a me dire

amitiés distantes

Godin JP